

**ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT

P. O. Box 3243



**ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAIN**

SECRETARIAT

B. P. 3243

**CONSEIL DES MINISTRES**

Quinzième session ordinaire **ADDIS ABABA**

Addis-Abéba, août 1970

OM/337

RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE DES "SEPT"



RAPPORT INTERIMAIRE DU COMITE DES "SEPT"

Au cours de sa douzième session, tenue à Addis-Abéba, au mois de février 1969, le Conseil des Ministres a adopté la résolution CM/Res.175(XII) sur le Comité de libération; cette résolution recommandait, entre autres, au Secrétaire général administratif, en coopération avec le sous-comité d'experts désigné par le Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières, de :

- a) Enquêter sur les raisons pour lesquelles les Etats membres ne contribuent pas au fonds spécial, ainsi que les raisons pour lesquelles l'enthousiasme à l'égard du Comité de libération a disparu.
- b) Examiner les problèmes auxquels le Comité de libération se heurte, et faire des recommandations pouvant être utiles au Comité dans l'accomplissement de sa tâche.
- c) Attirer l'attention du Secrétariat exécutif du Comité de libération sur la nécessité d'améliorer son système de comptabilité.
- d) Enquêter sur les imperfections qui entravent le fonctionnement du Secrétariat exécutif.

C'est dire que, depuis quelque temps, l'activité du Comité de libération donne lieu à des critiques assez acerbes, qui se sont exprimées notamment lors des dernières réunions du Conseil des Ministres (XIIème session) et de la Conférence des Chefs d'Etat (VIème session).

Par ailleurs, la situation du Comité de libération, ainsi contestée, frise le drame, car plus des deux tiers des Etats membres refusent de verser leurs cotisations au Fonds spécial destiné à l'assistance matérielle et financière des mouvements de libération.

Cette situation, si elle devait durer, risquerait de paralyser entièrement l'activité de cet instrument privilégié de la libération des zones encore dépendantes de notre continent.

C'est pour cette raison que le Conseil des ministres, réuni en sa treizième session ordinaire, à Addis-Abéba, a décidé à nouveau de déterminer les causes d'une telle crise de confiance qui s'est instaurée entre certains Etats membres et le Comité de libération, afin de pouvoir tout entreprendre pour trouver une plus grande efficacité dans la lutte de libération. Le Conseil des ministres a, alors, recommandé, comme vous le savez, la résolution CM/Res.205 (XIII) à la Conférence des Chefs d'Etat (VIème session), qui a confirmé, à son tour, la création d'un comité de sept pays, membres de l'Organisation, et qui serait chargé de préparer une étude sur le mandat, les structures et la composition du Comité de libération de l'Afrique, après consultation avec les mouvements de libération, ainsi qu'avec tous les Etats membres de l'OUA. Les pays suivants : Algérie, République Centrafricaine, Ethiopie, Maroc, Kenya, Sénégal et Sierra Leone ont été choisis à cet effet.

La première session du Comité des "sept", réunie à Addis-Abéba, en février 1970, à la veille de la quatorzième session du Conseil des ministres, a élu le bureau suivant : Président : Sénégal et Rapporteur : Sierra Leone. Cette session s'est attachée également à étudier les méthodes de travail comme l'approche nécessaire pour que cette étude sur le mandat, les structures et la composition du Comité de libération puisse se faire dans les meilleures conditions et dans la plus grande objectivité. C'est ainsi qu'il a été retenu la nécessité d'établir et d'adresser des questionnaires aux Etats membres de l'Organisation et aux mouvements de libération.

La dernière session du Comité des "sept", qui a eu lieu à Dar-es-Salaam (Tanzanie), a été l'occasion d'interviewer tous les responsables des mouvements de libération reconnus par l'OUA, d'entendre le Président du Comité de libération, ainsi que le Secrétaire exécutif de ce Comité, comme ses adjoints. Des matériaux non négligeables de travail ont été recueillis.

La troisième session du Comité des "sept", qui se voulait la dernière, avant cette quinzième session, s'est attachée à faire la somme des éléments recueillis, afin d'en tirer les conclusions nécessaires. Mais l'on s'est rendu compte que les réponses des Etats membres, qui ne sont que treize, ne représentent pas une base suffisante pour déterminer les tendances dominantes au sein de l'Organisation quant au problème qui nous est posé; malgré tout, les réponses reçues ont été examinées et les membres du Comité sont persuadés qu'avec un minimum de vingt-deux réponses, ils pourraient être en mesure de tirer des conclusions acceptables et de finaliser la tâche délicate qui leur a été confiée.

Il apparaît donc très clairement ici que la seule entrave rencontrée par le Comité des "sept" dans ses travaux réside dans l'insuffisance de réaction des Etats membres à l'égard des questionnaires déjà adressés.

C'est pourquoi nous lançons à nouveau un appel aux membres de ce Conseil qui n'ont pas encore répondu aux questionnaires de le faire dans les délais les meilleurs, car la vie du Comité de libération demeurera gelée tant que le Comité des "sept" n'aura pas amené tous les Etats membres à contribuer, dans l'enthousiasme, au Fonds spécial pour la libération de l'Afrique. C'est là une grave responsabilité dont le Conseil, j'en suis persuadé, prendra conscience.

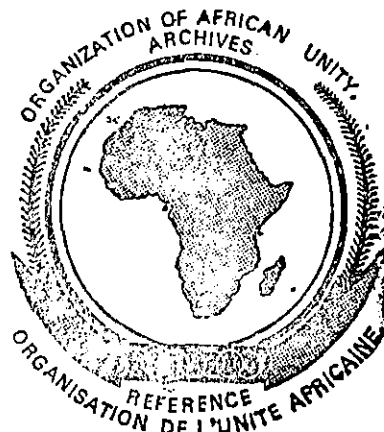
Sous le bénéfice de ces observations, le Comité des "sept" propose de se réunir après la seizième session du Conseil des ministres, afin de présenter son rapport final à la dix-septième session du Conseil. Mais, en attendant cette éventualité, le Comité des "sept" recommande :

- 1) que le Conseil des ministres exerce un contrôle politique plus serré sur les activités du Comité de libération;
- 2) que le Secrétaire général de l'OUA exerce un contrôle administratif et financier plus fréquent sur le Secrétariat exécutif du Comité de libération.

Le Président du Comité des "sept"

S.E. M. Youssouf Sylla

Ambassadeur du Sénégal en Ethiopie



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1970-08

# Progress report of the committee of seven

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7471>

*Downloaded from African Union Common Repository*